

ACIM 6/04/11 – Les homosexuels peuvent-ils être des donneurs d'organes ?

Publié le 6 avril 2011
2 minutes

Dans le cadre de la révision des lois de bioéthique un débat fait rage. **Les homosexuels peuvent-ils être des donneurs d'organes ?**

Un article stipule que « *Nul ne peut être exclu du don [du sang] en raison de son orientation sexuelle* ».

Certes ! Mais un problème se pose car actuellement la moitié des nouveaux cas de sida dans notre pays (et plus encore dans des pays comme la Hollande) sont à imputer à des relations sexuelles d'homos du sexe masculin.

Régulièrement se déroulent dans le monde entier des procès de personnes atteintes du sida qui le transmettent délibérément à leur conjoint.

Le risque statistique de transmission du VIH est 200 fois plus important pour un homosexuel masculin que pour la moyenne de la population ; il doit être pris en compte.

Cependant, tout le lobby gay se déchaîne avec en tête bien sûr, Pierre Bergé, Act Up, maître Badinter. On parle de stigmatisation, de discrimination, de « retour de la honte ». La médecine explique que le sida passe par une période de séro-négativité.

Que faire donc en pratique en ce qui concerne les greffes ?

La réponse est donnée par l'Institut Pasteur lui-même. Celui-ci mentionne à New-York un cas de sida imputable à une greffe rénale dont le donneur était homosexuel. Source *Promed* 18/03/2011. Après le « sang contaminé » aurons-nous aussi la « greffe contaminée » ?

Dr. Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIMPS

Pour tout savoir sur l'ACIM

 [le site de l'ACIM](#)